



70235 - Une nouvelle convertie qui a du mal à se maîtriser pendant son cycle menstruel

question

Je suis une Canadienne de 19 ans et je me suis convertie à l'Islam. J'ai mis au monde mon deuxième bébé il y a deux mois. Allah soit loué. Mon cycle s'accompagne d'énormes difficultés qui me créent de nombreux problèmes. Je loue Allah aussi bien pour ce qui plaît que pour ce qui déplaît. J'avais pris l'habitude de proférer des injures pendant les moments difficiles pour me soulager à cause de mes multiples tâches. Je comprends le hadith selon lequel les femmes seront châtiées pour leur mauvais usage de leurs langues. Maintenant je vis une étape au cours de laquelle j'essaie de me détourner des propos indécents, mais la colère m'en empêche. Je voudrais savoir s'il y a un moyen (des prières) que je pourrais utiliser pour faire face à la colère et au comportement qui en découle et au sentiment d'exténuation.

Par ailleurs, est-il permis à mon mari de me porter atteinte physiquement ou de me répudier au moment où je fais de mon mieux pour me maîtriser sans aucune assistance ni de mon mari ni de mes amies ni de ma famille ?

J'ai souvent supplié mon mari pour qu'il m'aide de façon à consolider ma foi et à apprendre davantage de choses sur l'Islam et à m'apprendre le Coran puisque je ne possède pas de cassette et ne sais pas comment réciter le Coran. J'ai le sentiment que mon mari est le meilleur. Mais je me demande s'il lui est permis de me répudier ou de me nuire physiquement par quelque moyen que ce soit et dans les circonstances que j'ai indiquées (marquées par les grands efforts que je déploie pour me conformer à la loi d'Allah dans la mesure du possible).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, nous louons Allah de vous avoir assisté et guidé vers l'Islam. Nous Lui demandons



de vous guider davantage et de raffermir votre foi.

Deuxièmement, les menstrues résultent de la nature dont Allah Très Haut a doté la femme. Il est bien connu que la femme est confrontée pendant son cycle à des difficultés physiologiques. Mais elle doit craindre Allah Très Haut, observer la patience, empêcher sa langue de proférer des propos interdits par Allah comme des injures et des insultes et faire de son mieux dans ce sens pour obtenir un changement d'état dans le sens d'une amélioration de sa situation s'il plaît à Allah Très Haut.

Troisièmement, le mari doit tenir compte des sentiments de son épouse et plus particulièrement de sa souffrance de manière à lui pardonner ses fautes et s'efforcer de la soulager et de la supporter et d'éviter de se précipiter à la châtier ou à se séparer d'elle. Car la vie conjugale n'est pas établie pour être détruite. Elle doit plutôt perdurer en dépit des secousses qui y surviennent. La réussite des époux dépend de leur capacité d'amortir ces secousses et à réaliser le bonheur et la cohésion (de la famille).

Quatrièmement, l'époux n'a pas le droit de nuire physiquement à son épouse ; il n'a le droit de la frapper qu'en cas d'inefficacité des autres moyens (de correction) comme le sermon et le boycott). Dans le cas où il est permis de frapper l'épouse, il ne s'agit pas de lui porter atteinte physiquement mais plutôt de la dissuader et de la corriger. C'est pourquoi l'acte est soumis à la condition que les coups ne soient pas douloureux. **Encore que le châtiment corporel reste une solution extrême** . Extrait de Dix fatwas concernant les femmes, p. 151 par Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Cinquièmement, l'époux doit aider sa famille à bien obéir à Allah et leur faciliter les moyens d'acquérir un savoir utile en leur procurant des cassettes et des livres et en les accompagnant aux Centres islamiques afin qu'ils apprennent à lire le Coran et à s'imprégner des connaissances islamiques.

Si votre mari ne remplit pas ses devoirs à cet égard, vous pouvez obtenir lesdites cassettes par le biais d'Internet et grâce à certains Centres islamiques de proximité.



Sixièmement, le remède de la colère et de la profération d'insultes due à l'épuisement consiste dans les choses que voici :

La première est de demander la protection d'Allah contre Satan le damné quand on est envahi par la colère. A ce propos al-Boukhari (n° 3282) et Mouslim (n° 2610) ont rapporté d'après Soulayman Ibn Sourad (ceci) : Je fus aux côtés du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) quand deux hommes échangèrent des injures et que l'un d'entre eux eut le visage tout rouge et le cou gonflé. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dit : « Je connais un mot qui l'aurait apaisé s'il le disait. C'est : **Je demande à Allah de me protéger contre Satan** .

La deuxième est de changer de posture quand on a piqué une crise de colère. A ce propos, Abou Dawoud (n° 4782) a rapporté d'après Abou Dharr (P.A.a) que le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) leur a dit : **Quand l'un de vous pique une crise de colère alors qu'il est debout qu'il s'assoie. Si la colère persiste qu'il se couche** (déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud).

La troisième est de rester conscient de la récompense réservée à ceux qui observent la patience et la clémence et maîtrisent leur courroux. Cette attitude reflète une des qualités des pieux auxquels l'accès au paradis est promis. C'est dans ce sens que le Transcendant dit : **Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux, qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaisants -** (Coran, 3 : 133 et 134).

Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui maîtrise sa colère tout en pouvant en faire autrement aura le cœur rempli de satisfaction par Allah au jour de la Résurrection (rapporté par Ibn Abi Dounya et déclaré bon par al-Albani dans Sahih at-Targhib, 2623).

La quatrième est de savoir que la colère, le dépit et les injures ne vous serviront à rien et ne vous soulageront pas. Bien au contraire, ils vous entraînent dans le péché et accroissent votre gêne et vos soucis. En effet, l'assistance et la facilitation des choses ne proviennent que de l'effort que l'on fait pour se rapprocher d'Allah Très Haut en faisant de son mieux pour Lui obéir.



La cinquième est de bien organiser son emploi du temps de façon à exécuter les tâches au fur et à mesure qu'elles se présentent pour éviter leur accumulation qui donne le sentiment d'être accablé.

La sixième est d'employer le remède utile que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait recommandé à sa fille Fatima (P.A.a) venue auprès de lui se plaindre du volume écrasant de ses travaux et demander l'affectation d'une domestique. Ce hadith est rapporté par al-Boukhari (n° 6318) et par Mouslim (n° 2728) d'après Abou Hourayra selon lequel Fatima se présenta au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) histoire de se plaindre de ses travaux et de demander une domestique.

- « Ne vais-je pas t'indiquer une chose meilleure qu'une domestique ? Tu dis au moment d'aller te coucher : Soubhana Allah 33 fois, Al-hamd lillah 33 fois et Allahou akbar 34 fois.

Certains ulémas ont déduit de ce hadith que la perpétuation du dhikr procure une force supérieure à celle d'une domestique, ou facilite le travail de manière à nous dispenser des services d'une domestique ». Extrait de Fateh al-Bari.

Nous demandons à Allah de vous aider à obtenir davantage de succès. Allah le sait mieux.